

Vingt-cinquième Conférence des représentants officiels du PROE

Majuro, Îles Marshall
30 septembre – 2 octobre 2014

INTRODUCTION

1. La 25^e Conférence du PROE se tient du 30 septembre au 3 octobre 2014 à Majuro (République des Îles Marshall).
2. Y participent les représentants des États et Territoires membres suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Îles Cook, Îles Salomon, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Palaos, Polynésie française, République des Îles Marshall, Royaume-Uni, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.
3. Divers observateurs assistent également à la Conférence. La liste des participants est jointe au présent rapport dont elle constitue l'annexe I.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture

4. La 25^e Conférence du PROE est officiellement ouverte par M. Wilbur Heine, Président par intérim de la République des Îles Marshall, lors d'une réception officielle le 29 septembre 2014. Le Président par intérim souhaite la bienvenue dans le pays aux représentants. Il rappelle les grandes problématiques importantes pour la République des Îles Marshall, en particulier les risques croissants liés au changement climatique.
5. David Sheppard, Directeur général du PROE, remercie l'ensemble des représentants d'avoir pris le temps de participer à la 25^e Conférence du PROE et remercie le Président par intérim, le Maire et la population de Majuro qui accueillent la Conférence. Il évoque les différents domaines de travail du PROE, invite tous les pays et les représentants à collaborer avec le PROE dans le cadre de sa campagne biennale sur le thème « Des solutions naturelles : mieux s'adapter au changement dans le Pacifique » et il réaffirme l'engagement sans faille du Secrétariat et des Membres du PROE à œuvrer pour laisser un environnement plus sain aux générations futures.

Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président

6. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence du PROE, la République des Îles Marshall, pays hôte de la Conférence, est nommée à la présidence et l'Australie à la vice-présidence de la vingt-cinquième Conférence du PROE.
7. Le représentant de Nauru, président sortant, remercie les Membres pour la confiance qu'ils lui ont témoignée au cours de l'année écoulée. Il remercie aussi le Directeur général et le Secrétariat de leur appui, et ajoute qu'il voit dans le PROE une organisation dynamique qui a obtenu un grand nombre de résultats positifs, malgré ses ressources limitées. Il se dit confiant dans l'Organisation, et exprime sa fierté d'avoir tenu la barre en qualité de président de la Conférence.
8. Le Directeur général remercie le représentant de Nauru pour le rôle de conseiller et de leader qu'il a joué au cours de l'année écoulée, et observe que l'intensification des travaux de la Troïka (composée des présidents sortant, en poste et à venir) est en grande partie le fruit de l'engagement du président. Le Directeur général reconnaît aussi la participation active de la Nouvelle-Calédonie à la Troïka, en notant que la représentante de la Nouvelle-Calédonie, présidente de la Conférence du PROE en 2012, se retirera du triumvirat.
9. La Conférence :
 - **nomme** le représentant des **Îles Marshall** en tant que **Président**, et
 - **nomme la représentante de l'Australie** en tant que **Vice-présidente**.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

10. La Conférence :
 - **examine** et **adopte** l'ordre du jour provisoire ;
 - **approuve** l'horaire de travail ; et
 - **nomme** un comité de rédaction à composition non limitée, comprenant les représentants de la Nouvelle-Zélande, des États fédérés de Micronésie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Australie, de la Nouvelle-Calédonie, du Samoa, sous la présidence du Vice-président.

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la 24e Conférence du PROE

11. Le Directeur général présente une courte vidéo contenant un message de M. Achim Steiner, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). M. Steiner fait état de l'ouverture du Bureau sous-régional du PNUE au siège du PROE à Apia. Son message fait l'objet de l'annexe et la vidéo en est disponible à l'adresse [ins link].

12. Le Directeur général présente le rapport sur les mesures prises en application des décisions de la 24e Conférence du PROE et à la suggestion de certains Membres pendant cette même conférence. I
13. Répondant à une question du représentant des Fidji concernant le fonctionnement du Bureau sous-régional du PNUE, le Secrétariat précise ce bureau relèvera du Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok.
14. La Conférence :
 - **prend note** du rapport.

Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du rapport annuel pour 2013 et compte rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la vingt-quatrième Conférence du PROE

15. Le Directeur général présente aux Membres le rapport annuel du PROE pour 2013 et son rapport de synthèse sur les réalisations depuis la Conférence du PROE tenue en 2013. Il indique qu'au cours des cinq dernières années, le PROE a mis en œuvre un ambitieux processus de gestion du changement qui a eu pour effet d'apporter à ses Membres insulaires océaniques un volume accru de soutien pertinent, pratique et concret, tout en améliorant la performance et l'efficacité du Secrétariat. Il présente les résultats de ce processus de gestion du changement et revient sur les principales réalisations de 2013 sur lesquelles des informations détaillées sont fournies dans le document DT.5.1.
16. Les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Îles Cook, la France, Kiribati, la Nouvelle-Calédonie, Nauru, Nioué, le Samoa, Tokélaou et Tuvalu félicitent le Directeur général et le personnel du Secrétariat de la qualité du rapport et de l'action conduite en 2013.
17. La Nouvelle-Calédonie, Tuvalu, les Îles Cook et le Samoa soulignent qu'il faut continuer de développer et de renforcer les liens avec le Secrétariat, notant que son dévouement et son travail assidu sont source de confiance.
18. La représentante de la Nouvelle-Calédonie note que la Conférence doit veiller à conclure ses discussions par des accords clairs.

19. Tuvalu, les Fidji, Kiribati, Nioué et Nauru évoquent diverses questions, dont l'assistance apportée par le Secrétariat à ses Membres dans le domaine du changement climatique, l'élaboration des plans d'action nationaux conjoints, la disparition de la biodiversité et le renforcement des capacités de gestion des déchets, et se déclarent satisfaits des partenariats forgés avec d'autres pays et organisations.
20. Le représentant des Îles Cook fait valoir que les Membres doivent appuyer l'Organisation et veiller à ce qu'elle poursuive ses prestations. Selon le représentant de Nioué, le PROE a considérablement progressé depuis la première évaluation indépendante et il faut s'assurer que les financements seront utilisés efficacement pour produire des retombées concrètes.
21. Le représentant du Samoa fait observer qu'il convient de resserrer la collaboration avec le Secrétariat afin de renforcer les capacités nationales de gestion des déchets et dans d'autres domaines environnementaux.
22. Évoquant les efforts engagés par le PROE pour répondre aux besoins de ses Membres, le représentant de la France fait observer que ces efforts se sont amplifiés chaque année, à mesure que le Secrétariat s'employait à trouver des solutions. Il ajoute que les Territoires français reçoivent toujours peu de financements de la part du Secrétariat et que la France s'attachera à poursuivre les discussions avec le Secrétariat dans ce domaine. Il rappelle le bilinguisme de l'Organisation. Le représentant de la France note également que l'accréditation du PROE en tant qu'entité d'exécution du Fonds pour l'adaptation de la CCNUCC témoigne du désir de l'Organisation de développer son action pour mieux servir les besoins des pays.
23. Le Directeur général remercie les Membres de leurs observations et suggestions positives. Il remercie également les bailleurs de fonds et les partenaires qui aident l'Organisation à continuer de se développer
24. La Conférence :
 - **prend note** du rapport.

Point 5.2 de l'ordre du jour : Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le budget-programme pour 2013

25. Le Secrétariat présente son rapport de suivi et d'évaluation interne des performances (PMER) pour 2013. De plus amples informations sont présentées dans les documents DT.5.2/Annexes 1, 2 et 3.
26. Les Membres félicitent le Secrétariat de ce rapport et du travail accompli en 2013.

27. Les Tonga et les Îles Cook remercient le Secrétariat de son action et de l'assistance technique fournie dans différents domaines, notamment l'adaptation au changement climatique, l'énergie renouvelable, la biodiversité, les espèces envahissantes, la gestion des déchets, la formation et la sensibilisation à la gestion des déchets, l'aide relative à l'élaboration des rapports au FEM et des rapports sur l'état de l'environnement.
28. L'Australie et la Nouvelle-Zélande constatent avec satisfaction que les rapports mettent davantage l'accent sur les résultats, et que des efforts sont engagés pour améliorer le suivi et l'évaluation. S'agissant de l'élaboration de rapports axés sur les résultats, le Secrétariat indique qu'il s'attache déjà à rédiger ses rapports en ces termes et se dit convaincu que le recrutement du Conseiller en suivi-évaluation contribuera à améliorer la situation à cet égard.
29. En réponse à une demande d'éclaircissement de l'Australie concernant l'absence d'avancées signalée au titre de la Cible 1.1.2 (bonne gestion des aires protégées) du Plan stratégique, le Secrétariat précise que cette cible pose des difficultés, car elle suppose intrinsèquement la participation des Membres, mais que la finalisation du Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées 2014-2020 permettra d'accélérer ce processus. Il annonce aussi que le poste de Chargé du projet BIOPAMA de l'UICN a été confirmé et que son titulaire sera basé au siège du PROE.
30. La représentante de la Nouvelle-Calédonie demande si les écarts importants des budgets consacrés aux pays Membres sont dus à des niveaux de besoin différents ou au fait que certains pays ont des difficultés à accéder aux financements régionaux. Elle encourage le Secrétariat à équilibrer l'assistance qu'il apporte au niveau régional et national pour s'assurer que son action profite à tous les pays et à fournir aux Membres des mises à jour régulières pour rendre compte des travaux réalisés. La représentante prie le Secrétariat de diffuser régulièrement les appels à propositions pour permettre aux pays d'y répondre. Le Secrétariat précise que les fonds dépensés au profit des Membres concernent à la fois des projets nationaux et régionaux et que ces financements visent principalement les États et, dans une moindre mesure, les Territoires.
31. Le représentant des États fédérés de Micronésie demande au Secrétariat de s'efforcer d'éliminer le mot « Sud » dans toutes ses communications officielles et dans les documents de travail faisant référence à la région.
32. La Conférence :
- **prend acte** du rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et budget 2013.

Point 5.3 de l'ordre du jour : Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2013

33. Conformément au Règlement financier, le Secrétariat présente ses comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, et note que les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière. Tous les documents sont joints en annexe au document de travail 5.3.
34. L'Australie et la Nouvelle-Zélande prennent acte du rapport d'audit sans réserve présenté par le Secrétariat et demandent des précisions sur certaines lignes budgétaires accusant un solde déficitaire.
35. Le Secrétariat explique que le budget de base devrait être lu en liaison avec les contributions volontaires des Membres, et note l'évacuation médicale imprévue de quatre agents et de leurs familles. Le Secrétariat indique en outre que les soldes créditeurs du budget s'expliquent par des rentrées de fonds prévues au titre d'accords de financement pluriannuels passés avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.
36. La Conférence
 - **adopte** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2013.

Point 6.1 de l'ordre du jour : Le point sur le renforcement des liens régionaux

37. Le Secrétariat dresse le bilan des activités engagées en vue d'établir une présence sous-régionale du PROE dans le Pacifique, en faisant observer que, en juillet 2014, un accord a été signé avec le Gouvernement hôte et qu'un chargé de pays a été engagé sous contrat aux Îles Marshall. Le recrutement d'un expert en gestion des déchets du PROE pour les États fédérés de Micronésie est toujours en cours et l'accord de pays en est toujours à l'état de projet.
38. Le Secrétariat fait également savoir qu'un accord de gouvernement hôte avec les Îles Salomon est en vigueur et que le chargé de l'adaptation écosystémique du PROE a pris ses fonctions à Honiara. Ce spécialiste soutiendra les activités régionales et collaborera également au projet d'adaptation écosystémique financé par l'USAID dans la province de Choiseul.

39. Au nombre des autres avancées figurent la signature d'un mémorandum d'accord avec le Groupe du fer de lance mélanésien en décembre 2013, l'accent étant mis sur le changement climatique et l'environnement dans les pays mélanésiens, ainsi que la signature d'un accord de projet avec le Gouvernement allemand pour étendre aux Fidji, aux Îles Salomon et à Vanuatu les travaux d'adaptation écosystémique grâce au recrutement de quatre autres chargés de projet. Ces postes sont intégralement financés sur les fonds des projets et n'auront aucune incidence sur le budget de base du Secrétariat.
40. La République des Îles Marshall, Nauru et les Îles Cook se déclarent pleinement favorables à un détachement d'agents techniques sous-régionaux. La République des Îles Marshall et Nauru demandent que le budget de fonctionnement afférent aux deux postes soit augmenté afin que les deux agents techniques puissent être pleinement efficaces au-delà du pays concerné.
41. Le Secrétariat précise que le poste d'agent technique détaché aux Îles Marshall est destiné à apporter un appui technique national dans des domaines prioritaires pour le pays et que le budget de fonctionnement correspondant à ces postes provient de fonds de base et ne pourrait être augmenté qu'avec l'aide des Membres, ce qui rend difficile l'intervention des deux agents au-delà de leur pays de détachement. Le Secrétariat indique que l'accord conclu avec le pays hôte pour chaque poste peut être communiqué aux Membres si le pays hôte l'autorise.
42. Les représentants de la Nouvelle-Calédonie et de la France notent que les postes sous-régionaux renforceront davantage les liens régionaux et non pas seulement les activités conduites dans les pays, mais invitent les Membres à examiner avec soin les incidences budgétaires de toute expansion future des détachements d'agents du PROE au niveau sous-régional, notamment au vu de la capacité des Membres à financer le budget de base du Secrétariat. Le représentant des Fidji est d'avis que les postes en question seront probablement d'un bon rapport coût-efficacité et remercie le gouvernement allemand du financement apporté aux activités des spécialistes de l'adaptation écosystémique dans la région.
43. Le représentant des États-Unis demande des précisions, dans le cadre de cette approche sous-régionale, sur le détachement dans les pays d'agents provenant du projet sur l'adaptation écosystémique. Il fait valoir la nécessité de procéder sans retard à un examen en ce qui concerne notamment la répartition des programmes de travail, des buts et des objectifs correspondant aux postes afin que l'efficacité du détachement des deux agents techniques puisse être évaluée.
44. La représentante de l'Australie exprime l'appui de son pays à une présence accrue du Secrétariat au plan sous-régional, mais souligne qu'il conviendra de mettre au point un cadre de référence formel incluant un énoncé des objectifs afin que l'on puisse évaluer les progrès et le travail accomplis ainsi que l'efficacité assurée grâce à ces postes dans la fourniture de services améliorés aux Membres au plan régional.

45. Le représentant du Samoa fait valoir qu'il devrait être procédé à une évaluation complète incluant une analyse coûts-bénéfices du détachement des agents techniques pour que les Membres étudient la question avant que le programme ne soit prolongé au-delà de 2015. Le représentant de Tokélaou souligne la nécessité pour les Membres de rechercher les meilleurs mécanismes permettant un renforcement stratégique de l'engagement régional.

46. La Conférence :

- **prend note** de l'évolution de la situation concernant le détachement d'agents techniques aux Îles Marshall et aux États fédérés de Micronésie ainsi que la conclusion d'accords de pays hôte avec ces deux pays ;
- **prend note** de l'évolution de la situation concernant les agents de projets aux Îles Salomon, aux Fidji et à Vanuatu ;
- **charge** le Secrétariat d'assurer avec les États fédérés de Micronésie le suivi du recrutement prévu et la finalisation de l'accord de pays hôte ;
- **charge** le Secrétariat de continuer de renforcer son partenariat avec le Groupe du fer de lance mélanésien pour améliorer la coordination et la prestation des services ;
- **charge** le Secrétariat de rechercher de nouveaux fonds et d'établir un budget de fonctionnement pour les experts techniques ; et
- **charge** le Secrétariat d'élaborer, pour examen par la Conférence de 2015 du PROE, un cadre méthodologique à suivre pour les analyses coûts-bénéfices et les études d'efficacité concernant les agents techniques sous-régionaux, cadre qui pourra également être utilisé afin d'évaluer l'intérêt que présente pour la région le détachement dans les pays chargés de projet du PROE.
- **charge** le Secrétariat d'étudier l'efficacité du dispositif des experts techniques en procédant notamment à une analyse coûts-bénéfices pour que la Conférence de 2016 du PROE examine la question ;

Point 6.2 de l'ordre du jour : Accès aux financements multilatéraux - Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et accréditation auprès du Fonds pour l'adaptation

47. Le Secrétariat signale que, le 1er novembre 2013, le Conseil du Fonds pour l'adaptation a accordé le statut d'institution régionale de mise en œuvre au PROE. Le Secrétariat explique qu'il s'agit d'un résultat remarquable, qui améliore la capacité du PROE à aider les pays à formuler et présenter au Fonds pour l'adaptation des demandes de financement de projets d'adaptation au changement climatique. Le Secrétariat indique que sa demande d'accréditation en tant qu'entité de projet par le FEM est en cours. Les enseignements tirés de cette expérience ont été documentés et peuvent être consultés sur le site Web du PROE. Les Membres sont invités à prendre directement contact avec le Secrétariat s'ils ont des questions particulières.

48. Le Secrétariat observe également que le projet de Mécanisme régional de soutien technique permet de dispenser une assistance supplémentaire et des conseils en matière de changement climatique.
49. Tuvalu, les États-Unis d'Amérique et les Îles Marshall félicitent le Secrétariat pour avoir obtenu le statut d'IRM auprès du Fonds pour l'adaptation.
50. Le représentant des États-Unis d'Amérique observe que son pays ne prendra pas position sur la recommandation avant l'évaluation du premier cycle d'accréditation, lors de la 47e réunion du Conseil du FEM prévue en octobre.
51. À l'appui de la candidature du Secrétariat à l'accréditation auprès du FEM, le représentant de la Nouvelle-Zélande demande comment ce statut, s'il est obtenu, se reflétera dans la structure actuelle du PROE. Le Secrétariat indique que des mesures ont déjà été prises pour en tenir compte, à savoir la formation d'un groupe consultatif interne pour les questions relatives au FEM et la nomination d'un Conseiller en suivi-évaluation.
52. La représentante de la Nouvelle-Calédonie demande des précisions sur les financements estimés alloués par le FEM et le Fonds pour l'adaptation et mis à disposition par l'intermédiaire du PROE, observant que beaucoup de temps et d'argent ont été investis dans la procédure d'accréditation. Le Secrétariat indique que le montant en dollars des sommes allouées par le FEM n'est pas connu, mais que les financements au titre du Fonds pour l'adaptation sont plafonnés à dix millions de dollars par pays. Le Secrétariat reconnaît le temps et les efforts investis dans la procédure d'accréditation et explique qu'elle a offert aux Membres et au Secrétariat des avantages directs et indirects qui se sont traduits par un renforcement des procédures internes de l'Organisation et par des mesures robustes de gouvernance.
53. La Conférence :
- **prend acte** des efforts déployés par le Secrétariat pour obtenir le statut d'entité de projet du FEM ;
 - **suggère** que les pays insulaires du Pacifique se prononcent en faveur d'un deuxième cycle d'accréditation d'entités de projet du FEM, lorsque ce point sera débattu lors de la réunion du Conseil du FEM prévue en octobre ou novembre 2014, et qu'ils demandent au Secrétariat de délivrer ce message au représentant du Pacifique auprès du Conseil du FEM (S.E. M. l'ambassadeur Winston Thompson, de Fidji) et de sa suppléante (Mme Myra Patai, des Îles Cook) ;
 - **prend acte** de l'accréditation du PROE et de son statut d'IRM auprès du Fonds pour l'adaptation ;
 - **prend acte** de la publication d'un guide de l'accréditation auprès du Fonds pour l'adaptation, élaboré par le Secrétariat, et invite les Membres à en faire usage et à s'employer, en collaboration avec le PROE, à accéder à des ressources octroyées par le Fonds pour l'adaptation ; et
 - **invite** les Membres à tirer parti du statut d'IRM du PROE dans la soumission de projets au Fonds pour l'adaptation, compte tenu des coûts financiers liés à l'élaboration de projets.

6.3 A LA FIN DU DOCUMENT

Point 6.4 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit pour la période de juillet 2013 à juin 2014

54. Au nom du Comité d'audit le représentant de Tokélaou, fait rapport sur les activités du Comité, comme l'exigent la Politique d'audit interne du Secrétariat et la Charte du Comité d'audit. Il rappelle que le Comité d'audit fait partie intégrante des dispositions mises en place par le PROE en vue de sa gouvernance, et qu'il est chargé d'assurer la surveillance et le suivi de la gouvernance, des risques et des questions de contrôle interne intéressant les opérations du Secrétariat.
55. Le Comité d'audit est composé des Membres suivants : le Samoa, la Nouvelle-Zélande, Tokélaou, les membres de la Troïka, la Conseillère en ressources humaines et le Conseiller juridique. Le rapport principal porte sur la gouvernance, les risques et les performances, et les activités du Comité sont décrites dans le document DT.6.4.
56. Le président du Comité d'audit précise que le Secrétariat a remédié à 90 % des risques identifiés concernant ses opérations, et suggère que l'on peut y voir une indication de l'engagement de l'Organisation à s'améliorer.
57. La représentante de l'Australie félicite le Comité d'audit de son travail. Elle informe la Conférence que l'Australie fournira un service consultatif technique visant à offrir des services spécialisés aux organisations régionales sur les questions relevant du mandat du Comité d'audit et suggère au PROE de tirer parti de ces services.
58. Le représentant des États-Unis d'Amérique félicite le Comité d'audit de son rapport et demande que les documents pertinents soient mis en ligne sur le site Web. Le Secrétariat accède à cette demande dans l'intérêt de la transparence.
59. Le Directeur général signale que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont opté pour une aide financière pluriannuelle, un aspect déterminant pour l'établissement d'un cadre financier plus stable. Le PROE mettra à profit le service consultatif technique mis à disposition par l'Australie, notamment pour mieux répondre aux propositions de l'équipe d'évaluation.
60. La représentante de la Nouvelle-Calédonie félicite elle aussi le Comité d'audit de son rapport et note avec satisfaction l'offre de services consultatifs de l'Australie.
61. La Conférence :
 - **prend acte** des activités conduites par le Comité d'audit en 2013-2014.

Point 6.5 de l'ordre du jour : Conférence des PÉID en 2014

62. Le Secrétariat fournit des informations sur la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement (PÉID) qui s'est tenue à Apia (Samoa) du 1er au 4 septembre 2014, en faisant observer qu'il a eu pour rôle essentiel d'apporter une assistance technique aux délégations des pays membres en sa qualité de co-président du Groupe de travail pour le développement durable du CORP. À la demande du Gouvernement samoan, le Secrétariat a apporté une aide technique et une assistance financière en ce qui concerne la gestion des déchets, le « verdissement » de la Conférence, les médias et les communications. La Conférence a offert une occasion sans pareil de porter le travail du PROE à la connaissance de la communauté mondiale. Le siège du PROE a accueilli les manifestations officielles parallèles à la conférence. occasion sans pareil
63. Le projet de document issu de la Conférence est intitulé « Le scénario de Samoa » et peut être consulté en anglais à <http://www.sids2014.org/content/documents/358N1447112.pdf> et en français à <http://www.sids2014.org/content/documents/358N1447113.pdf>.
64. L'Australie, les Fidji, la France, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande et Tokélaou félicitent le Samoa de la manière remarquable dont a été organisée la Conférence et remercient en outre le Secrétariat de l'appui apporté aux Membres pour les activités préparatoires qui ont abouti à la Conférence.
65. La représentante de l'Australie rend hommage au Secrétariat pour le soutien que celui-ci a apporté à une manifestation parallèle australienne qui a permis de mettre en exergue le travail et la collaboration menés actuellement dans le domaine du climat et de la météorologie dans le cadre du programme COSPPAC.
66. La représentante de la Nouvelle-Calédonie relève que les informations fournies par le Secrétariat ont permis aux Membres de participer aux manifestations parallèles. La Nouvelle-Calédonie était représentée à la Conférence par le Ministre de l'Environnement et la Présidente de la Nouvelle-Calédonie qui ont assisté à deux grands forums où l'accent a été mis sur l'intérêt qu'offre le travail au niveau régional. La Présidente a également visité le siège du PROE pour participer à deux manifestations. Selon la représentante, il s'agit là d'un début prometteur du renforcement des relations entre le PROE et la Nouvelle-Calédonie.
67. Le représentant de Tokélaou propose que soit inscrit à l'ordre du jour de la Conférence du PROE un point permanent consacré à ce scénario et à l'évaluation de ses avancées. Tokélaou remercie le Gouvernement néo-zélandais de lui avoir permis de participer à la Conférence.

68. Le représentant de la France fait savoir que la Secrétaire d'État française pour le Développement durable et la Francophonie a assisté à la Conférence et s'est entretenue avec plusieurs représentants d'États et d'organisations régionales. La Conférence et les débats ont permis à la France de mieux comprendre l'intérêt d'une position régionale commune au sujet du changement climatique. La France s'efforcera de rassembler les divers messages qui ont été communiqués à la Secrétaire d'État et de trouver une approche équilibrée qui prenne en compte les différentes perspectives.
69. La représentante de la Nouvelle-Zélande fait observer que la Conférence des PÉID donne, une fois tous les 10 ans, l'occasion d'attirer l'attention du monde sur des questions revêtant une importance cruciale pour le développement des PÉID, notamment l'impact du changement climatique, l'utilisation durable et la conservation des océans, la gestion de la pêche et la réduction des risques de catastrophe. Le scénario de Samoa servira de pierre de touche essentielle aux PÉID du Pacifique dans la poursuite des négociations sur le programme de développement de l'après 2015 et sur les objectifs du développement durable.
70. Le représentant du Samoa prend note des observations formulées par les Membres et relève que le soutien des nombreux partenaires est essentiel pour aboutir à un résultat valable. Il rend hommage en outre au PROE pour son rôle moteur dans la préparation et la tenue de la Conférence en faisant observer que le PROE ne cède le pas qu'au PNUC pour ce qui est du nombre de partenariats. Le représentant fait observer qu'il est désormais nécessaire d'aligner les priorités nationales et régionales sur le scénario de Samoa afin de veiller à obtenir des résultats positifs en matière d'environnement.
71. Le Secrétariat indique qu'il a commencé à chercher au plan interne la manière d'aller de l'avant dans le cadre du scénario de Samoa et qu'il a engagé un processus visant à rationaliser les différents partenariats auxquels il est partie. Il étudie d'abord les divers partenariats auxquels il participe et examine la manière de les rationaliser. Les priorités d'action immédiates sont les océans et les îles, et l'énergie durable. Deux groupes de travail ont été créés au sein de l'Organisation pour s'occuper de ces questions. Au niveau régional, les travaux ont commencé par l'identification des lacunes et des priorités de mise en œuvre du scénario de Samoa. La consommation et la production durables constituent dans la région une lacune majeure. Le Secrétariat rend également hommage à l'Autorité australienne de sécurité maritime et à Maritime New Zealand pour la contribution que ces organismes ont apportée au succès de la Conférence.
72. La Conférence
- **prend note** des informations fournies sur la Conférence des PÉID de 2014 ;
 - **prend note** de la contribution et du soutien que le Secrétariat apporte à la Conférence ;
 - **prend note** du scénario de Samoa ; et
 - **félicite** le Samoa de la manière remarquable dont il a accueilli la troisième Conférence des PÉID et en a assumé la présidence au nom de la région du Pacifique.

Point 6.6 de l'ordre du jour : Centre océanien sur le changement climatique (PCCC) - Demande de financement

73. Le Secrétariat fait le point sur la demande de financement en vue de la construction du Centre océanien sur le changement climatique (PCCC), qui vise à renforcer et pérenniser la fourniture d'informations et la prestation de services relatifs au changement climatique aux Membres insulaires océaniques du PROE. L'utilisation d'outils de prévision des variations climatiques et de projections à long terme permettra aux Membres insulaires du PROE de planifier et de prendre des décisions en matière de gestion du changement climatique et des catastrophes naturelles.
74. A l'invitation du Président, l'Ambassadeur du Japon souligne que, bien que le Japon ne soit pas membre du PROE, il a collaboré étroitement avec l'Organisation et la région, par l'intermédiaire de la JICA, sur le programme de gestion des déchets solides. L'Ambassadeur se félicite du travail accompli dans le domaine du changement climatique et indique que le Gouvernement du Japon étudie attentivement la demande de financement et annoncera la suite qu'il entend lui donner. Il ajoute que le PCCC dispensera notamment une formation aux mesures de prévention en matière de changement climatique.
75. Le représentant de Tuvalu se dit satisfait que le PCCC soit hébergé au PROE et remercie le gouvernement du Japon d'envisager cette construction. Il ajoute que le PCCC défendra les intérêts de tous les États et Territoires membres et que des programmes devraient être élaborés et conduits en fonction des besoins et des intérêts des îles du Pacifique. Le représentant de Tuvalu invite les pays développés à respecter le Protocole de Kyoto.
76. La représentante de la Nouvelle-Calédonie indique qu'il y a deux ans, le Territoire n'avait pu se prononcer sur ce point, n'ayant pas à l'époque de politique en matière de changement climatique. Toutefois, grâce au PROE, à Météo France, à l'IRD et au Fonds Pacifique, la Nouvelle-Calédonie est en train de se doter d'une politique d'adaptation au changement climatique. De même, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et Pitcairn vont également élaborer leurs propres politiques d'adaptation au changement climatique au travers du PROE et grâce aux financements européens et au projet INTEGRE, ce qui permettra à ces Territoires de participer à des initiatives régionales et d'enrichir l'action régionale de leur expérience.
77. Les États-Unis d'Amérique et l'Australie se prononcent en faveur de l'initiative et soulignent l'importance de la collaboration avec les partenaires existants, afin de définir le rôle que le PCCC pourrait jouer en dynamisant les initiatives actuelles, en exploitant les synergies et en renforçant la prestation de services aux Membres du PROE. Ils observent qu'il serait important que le PROE travaille avec les nombreux partenaires de la région afin d'améliorer les connaissances et les services climatologiques, d'identifier les missions appropriées du PCCC et de mettre en place des structures organisationnelles permettant d'avancer dans ce sens.

78. Les États-Unis d'Amérique et l'Australie demandent que des informations sur les coûts récurrents de fonctionnement et d'entretien du centre soient fournies à la prochaine Conférence du PROE. Le représentant des États-Unis d'Amérique recommande la réalisation d'une analyse coûts-efficacité.
79. Le Secrétariat indique que le PCCC n'aura pas de structure de gouvernance distincte, mais fera partie intégrante du travail du Secrétariat. Le Centre collaborera avec des partenaires et parties prenantes sur des questions liées au changement climatique, afin d'adopter une approche consolidée à l'échelon régional. Les coûts de fonctionnement et d'entretien seront fonction de la taille et de la nature du bâtiment. Il indique, à titre de comparaison, que les frais d'entretien du Centre de formation et d'éducation s'élèvent actuellement à 12 000 USD environ. Le Secrétariat indique aussi que la conception architecturale du bâtiment contribuera à abaisser ces frais de fonctionnement.
80. La Conférence :
- **prend acte** de l'évolution du projet de construction du Centre océanien sur le changement climatique et du renforcement des prestations de services du PROE à ses Membres océaniques ;
 - **prend note** avec gratitude du soutien du gouvernement japonais, et
 - charge le Secrétariat de faire rapport sur la situation et sur les questions relatives au programme de travail, à la gouvernance et aux frais d'entretien lors de la prochaine Conférence du PROE.

Point 6.7 de l'ordre du jour : Bureau régional du SIDS DOCK (ONUDI)

81. Le Secrétariat présente le document de travail 6.7, qui fait le point sur les dispositions prises concernant l'installation du Bureau régional du SIDS DOCK pour l'Océanie et les efforts engagés pour accueillir au sein du Secrétariat le Centre régional océanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (PCREEE) de l'ONUDI. Il est noté que le SIDS DOCK est un dispositif de coopération entre les PÉID visant à faciliter le développement d'une économie énergétique durable dans les PÉID. Le Secrétariat fait également savoir que les organisations du CORP (PROE, CPS, USP et PPA) ont présenté au groupe d'experts une offre unifiée au sujet du bureau du PCREEE.
82. La Conférence :
- **prend acte** des progrès réalisés par le PROE dans la recherche de financements destinés à des projets sur les énergies renouvelables en Océanie par le truchement du SIDS Dock, et
 - **prend acte** de la candidature conjointe présentée par les organisations du CORP concernant l'installation du PCREEE.

Point 6.8 de l'ordre du jour : Cadre d'intégration régionale

83. Le Secrétariat retrace le contexte qui a abouti à l'adoption du Cadre d'intégration régionale par la réunion 2014 des Chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum. Il décrit le processus suivi en vue de l'élaboration du Cadre et rappelle que ses observations sur l'avant-projet ont été intégrées dans le document final. Le PROE note qu'il est tout acquis à une plus grande intégration au sein du Pacifique et qu'il continuera de veiller à ce que son travail soit rattaché et intégré à ce nouveau Cadre.
84. Des informations complémentaires sur le Cadre sont présentées dans le document de travail DT6.8 et son annexe. Le texte du Cadre en faveur de l'intégration régionale peut être téléchargé à l'adresse suivante :
[http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/embeds/file/Framework%20for%20Pacific%20Regionalism\(1\).pdf](http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/embeds/file/Framework%20for%20Pacific%20Regionalism(1).pdf)
85. À l'invitation du président, le représentant du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique donne davantage d'informations sur le Cadre et décrit le mécanisme renforcé de fixation des priorités régionales consistant notamment à habiliter les réunions ministérielles à prendre dans leurs secteurs respectifs des décisions tendant à rationaliser l'ordre du jour des réunions des Chefs d'État et de gouvernement.
86. La République des îles Fidji est actuellement suspendue du Forum et son représentant demande que les informations concernant le Cadre d'intégration régionale soient transmises au ministère fidjien des Affaires étrangères.
87. La représentante de la Nouvelle-Calédonie déclare que son pays soutient ce nouveau Cadre qui a vocation à orienter de manière constructive les autres organisations régionales, et incite le PROE à le promouvoir.
88. Le représentant de la France note qu'à plusieurs reprises, la Nouvelle-Calédonie, conjointement avec la France, et avec son soutien, a demandé à devenir membre du Forum des Îles du Pacifique. La France est d'avis que l'exclusion de certains membres des organisations du Pacifique n'est pas propice à l'intégration régionale.
89. La Conférence :
- **prend note** des avancées concernant le Cadre d'intégration régionale.

Point 7.1 de l'ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres

90. Conformément à l'article 14 du Règlement financier, le Secrétariat présente un rapport sur les contributions des Membres reçues en 2014 (jusqu'au 31 juillet) et fait le point sur l'état des contributions à la fin de 2013. Un état récapitulatif est joint au document de travail 7.1, dont il forme l'annexe 1.

91. Le Secrétariat observe que, malgré les efforts considérables déployés en 2013/2014 pour encourager les Membres à s'acquitter de leurs contributions, le montant total des contributions non acquittées s'élève actuellement à 687 269 dollars.
92. Plusieurs Membres reconnaissent l'importance de cette question, et certains d'entre eux exposent les raisons pour lesquelles leurs contributions ne sont pas acquittées. Nauru explique que, en raison d'un procès en cours, il réglera son arriéré à une date ultérieure. Tuvalu et Nioué font part de leur intention de s'acquitter de leurs modestes arriérés avant la clôture de la présente Conférence.
93. La représentante de l'Australie exprime sa déception devant l'absence d'analyse dans le rapport communiqué par le Secrétariat, et il invite instamment celui-ci à analyser en détail la question du contexte spécifique des pays.
94. Le représentant des États-Unis d'Amérique déclare que son pays s'engage à continuer de verser une contribution volontaire de 200 000 dollars par an, et demande si des contributions volontaires de ce genre pourraient servir à réduire les arriérés de contributions.
95. La Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie soulignent l'importance des contributions des Membres, qui reflètent l'adhésion des pays à l'Organisation et un certain niveau d'engagement.
96. Plusieurs Membres observent que la question des contributions non acquittées pourrait être examinée par le groupe de travail chargé des contributions des membres récemment mis en place.
97. Le Secrétariat prend note des observations et des suggestions formulées par les Membres, et convient que le groupe de travail chargé des contributions des membres est bien placé pour examiner ces questions.
98. La Conférence
- **examine** le rapport et le problème des contributions non acquittées, et
 - **engage** les Membres, individuellement et collectivement, à verser la totalité de leurs contributions non acquittées pour l'exercice en cours et les exercices précédents en 2014.

Point 7.2 de l'ordre du jour : Rapport du président du groupe de travail du PROE sur les contributions des Membres

99. Le président du groupe de travail du PROE sur les contributions des Membres présente son rapport sur l'augmentation du niveau des contributions des Membres. Des informations détaillées sur cette question sont fournies dans le document WP 7.2 et le document qui y est joint.

100. Il est indiqué dans le rapport que les fonds de base représentent 17 % du budget du PROE pour 2013 et servent à financer un large éventail de dépenses administratives. Le budget ne suffit pas à couvrir tous les besoins opérationnels, et les dépenses ont été réduites grâce au report de certains travaux d'entretien essentiels et à la réduction des dépenses dans certains secteurs. Il est en outre noté que les contributions des Membres sont restées les mêmes depuis 2003 ce qui a entraîné le maintien d'un budget de base inchangé. Or les dépenses ont notablement augmenté en raison des demandes accrues de prestations aux Membres faites auprès des services administratifs. Le Secrétariat s'est engagé à équilibrer le budget et à puiser dans les réserves pour ce faire. Cette situation est intenable. Il est fait observer que d'autres organisations du CROP ont obtenu des augmentations des contributions de leurs Membres, dans certains cas à plusieurs reprises.
101. Le groupe de travail reconnaît l'impact de l'inflation et propose de modifier le Règlement financier pour intégrer dans le calcul du niveau des contributions des Membres le taux moyen annuel d'inflation au Samoa (pour les 36 mois écoulés).
102. Le groupe de travail propose que le Secrétariat effectue une analyse complémentaire en vue de rationaliser les services fournis directement aux Membres en tenant compte des conclusions de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2011-2015 et de l'évaluation externe indépendante.
103. L'Australie est favorable à la modification du Règlement pour que les contributions des Membres suivent l'inflation. La représentante se demande si le PROE s'engage dans des projets qui ne correspondent pas aux frais généraux convenus. Elle fait valoir que cela ne saurait se faire sans l'approbation des Membres et recommande qu'un comité de Membres soit chargé d'approuver les projets financés à partir de sources extérieures.
104. La représentante de la Nouvelle-Calédonie relève que les Membres demandent au Secrétariat d'exécuter de nouveaux projets qui doivent être financés sur le budget de base et souligne que si le budget de base ne peut être augmenté, il appartient aux Membres de mieux réfléchir aux demandes qu'ils présentent au PROE. La représentante demande également si les donateurs ont été contactés pour étudier la possibilité d'arrêter de nouveaux frais de gestion.
105. Les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni indiquent qu'ils ne peuvent pas appuyer des augmentations fondées sur l'inflation, mais réfléchissent à d'autres manières de trouver les moyens nécessaires et proposent de songer au relèvement des frais de gestion et à d'autres mesures.
106. Le Secrétariat fait observer que, selon la politique suivie en matière de frais de gestion, les non-Membres versent 12 % et les Membres 10 %. Il attendra les instructions des Membres avant d'aborder la question d'une augmentation avec les donateurs.

107. Le représentant de la France relève la complexité de la question et fait valoir qu'une augmentation générale de 3 % poserait des difficultés à certains Membres. Il propose d'élargir le mandat du groupe de travail pour que celui-ci se penche sur les contributions non acquittées des Membres et étudie d'autres options, notamment celle concernant les frais de gestion des projets.
108. Un groupe d'amis du président composé de la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française, du Royaume-Uni, de l'Australie, du Samoa, de Tokélaou, de la France, des États-Unis et des Fidji est créé pour apporter un complément d'orientation.
109. La Conférence :
- **charge** le Secrétariat de procéder à une analyse complémentaire des services directement fournis aux Membres et de faire rapport au plus tard à la Conférence de 2015 du PROE ;
 - **demande que** le mandat du groupe de travail sur les contributions des Membres soit élargi pour qu'il puisse examiner les différentes questions qui se posent au plan financier concernant notamment les contributions impayées des Membres, les frais de gestion des projets, les taux de change, les contributions volontaires, et ;
 - **demande** au groupe de travail de faire connaître son analyse aux Membres et de leur adresser des recommandations au plus tard le 31 mars 2015.

Point 7.3 de l'ordre du jour : Plan d'activité

110. Le Secrétariat présente les principaux éléments du projet de Plan d'activité du PROE 2013 – 2015. Ce Plan fera l'objet de rapports réguliers aux Membres et sera modifié en fonction des besoins.
111. Le représentant des Îles Cook se déclare satisfait du caractère dynamique du document et prend note qu'il pourra être amendé pour l'adapter à l'évolution des besoins des Membres.
112. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie suggèrent d'approuver le Plan à titre provisoire pour permettre de le renforcer ultérieurement. La représentante de l'Australie indique que cela permettrait de le parachever en parallèle de l'élaboration du nouveau Plan stratégique, afin de produire des synergies entre les deux documents.
113. La représentante de la Nouvelle-Calédonie recommande d'améliorer les partenariats, notamment avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour faciliter l'exécution du Plan.

114. Le représentant de Tokélaou s'inquiète du fait que la Conférence semble contribuer à retarder les efforts du Secrétariat pour aller de l'avant et fait observer que ce dernier a élaboré le Plan d'activité dans le droit fil des directives formulées par les précédentes conférences du PROE. Selon lui, ces efforts doivent être appuyés et approuvés.

115. La Conférence :

- **Approuve** le Plan d'activité du PROE 2013-2015 en tant que plan provisoire.

Point 8.1 de l'ordre du jour : Données annuelles sur le marché

116. Le Secrétariat rend compte de l'examen récent des données relatives au marché, en observant que l'examen annuel du barème des traitements des agents recrutés sur le marché du travail international serait présenté et débattu dans le cadre du mécanisme du CORP. L'ajustement du barème des traitements des agents recrutés sur le marché du travail local a été appliqué en 2014 pour un coût de 10 000 dollars. Des précisions à ce sujet sont données dans le document de travail 8.1.

117. La représentante de l'Australie se félicite de l'utilisation de données sur le marché par le Secrétariat à des fins d'harmonisation entre membres du CORP, et demande des précisions sur la définition de l'expression « montant substantiel » qui figure dans le Règlement du personnel et qui autorise le Directeur général à trancher « à sa discrétion ».

118. Le Secrétariat indique que le groupe de travail des Membres du PROE a chiffré à 15 000 dollars une « augmentation de salaire substantielle » et que le Directeur général a approuvé, à sa discrétion, l'augmentation de salaire des agents recrutés sur le marché local.

119. Le représentant de Tokélaou remercie le Directeur général d'avoir pris l'initiative de tenir compte des données annuelles sur le marché dans les barèmes des traitements du personnel. Il fait valoir qu'il y a lieu d'être vigilant et qu'il importe que les Membres maintiennent fermement leur volonté de continuer de faire du Secrétariat une organisation solide.

120. La Conférence :

- **prend note** du fait que le Secrétariat a reçu le projet de rapport 2014 sur les données annuelles du marché et que le CORP n'a pas encore pris position à ce sujet ;
- **prend acte** du fait que le Secrétariat propose de reporter tout ajustement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international jusqu'à ce que les résultats de la révision triennale des conditions d'emploi de 2015 soient disponibles, et
- **prend acte** de l'application d'un ajustement du barème des traitements du personnel recruté sur le marché local à compter du 1er janvier 2014, conformément aux instructions de la 24e Conférence du PROE.

Point 8.2 de l'ordre du jour : Évaluation des résultats du Directeur général du PROE Cette séance se déroule à huis clos.

121. La Conférence :

- **prend note** de l'examen et de l'évaluation du Plan d'amélioration des résultats personnels du Directeur général pour 2013/2014 ;
- **adopte** le Plan d'amélioration des résultats personnels pour 2014/15 ; et
- **note** l'intérêt de réunir les membres de la Troïka face à face à l'avenir, bien avant la Conférence du PROE, de manière à poursuivre la procédure de manière efficace.

Point 8.3 de l'ordre du jour : Procédure de recrutement du Directeur général

Cette séance se déroule à huis clos.

122. La Conférence :

- **examine** et **approuve** la description du poste de Directeur général, y compris ses modifications, telle qu'elle figure dans l'annexe 1 ;
- **examine et choisit** les membres du Comité consultatif de sélection chargé de la procédure de recrutement et de sélection d'un candidat au poste de Directeur général, telle que décrite ci-après :
 - La République des Îles Marshall, qui préside la présente Conférence du PROE, présidera la procédure conformément au Règlement relatif à la procédure d'engagement du Directeur général ;
 - Les Membres représentés au Samoa sont invités à participer à la procédure — l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Samoa et Tokélaou ont confirmé leur intérêt ;
 - D'autres membres peuvent participer à condition de prendre les frais à leur charge — La Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Tonga et la France, avec au moins l'un des Territoires francophones, ont manifesté leur intérêt ;
- **prend acte** de la procédure et la **confirme** à nouveau selon le calendrier ci-dessous :

1	Janvier 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Un avis de vacance de poste de DG est largement diffusé, conformément à la procédure d'engagement du Directeur général
2	Mars — mai 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure de sélection suivie par le Comité consultatif de sélection : <ul style="list-style-type: none"> ○ Premier tri ○ Présélection ○ Entretiens ○ Discussions ○ Rapport
3	Juin — juillet 2015	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapport du Comité consultatif de sélection diffusé aux Membres du PROE
4	Septembre 2015 — 26 ^e Conférence	<ul style="list-style-type: none"> ○ La Conférence examine le rapport du Comité de sélection et nomme un nouveau DG

Point 8.4 de l'ordre du jour : Engagement des commissaires aux comptes

123. Conformément à l'article 29 du Règlement financier, le Secrétariat informe les participants de l'engagement du commissaire aux comptes en faisant observer que le contrat de l'actuel commissaire se termine le 31 octobre 2014. Un appel d'offres a été lancé et toutes les soumissions ont répondu aux critères exigés. La société retenue est Betham & Co qui, en accord avec le Règlement du PROE, accomplira ainsi son dernier mandat de commissaire aux comptes.
124. La Conférence :
- **approuve** la nomination de la société Betham & Co. en qualité de commissaire aux comptes chargé de vérifier les comptes du PROE pour les exercices financiers 2014 et 2015.

Point 8.5 de l'ordre du jour : Rapport du directeur général sur les engagements de plus de six ans

125. Le Secrétariat rend compte du renouvellement pour trois ans des mandats de M. Clark Peteru au poste de Conseil juridique, de M. Anthony Talouli au poste de Conseiller en pollution, de Mme Alofa Tuuau au poste de Conseillère financière et administrative et de M. Stuart Chape au poste de Directeur de la division Biodiversité et gestion écosystémique en faisant observer que ces renouvellements sont conformes à l'article 6 m) du Règlement du personnel concernant la règle des six ans. Des détails sur la procédure suivie sont fournis dans le document WP 8.5.
126. Les îles Cook, Nauru, la Nouvelle-Calédonie, la France et Tokélaou appuient les recommandations formulées par le président.
127. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande quelles mesures sont prises pour veiller à ce que la procédure de sélection ne soit pas entachée d'un parti pris favorisant la personne qui occupe le poste.
128. Les représentants de la France et de la Nouvelle-Calédonie préconisent que soit encouragé le recrutement de personnel bilingue pour les postes à pourvoir à l'avenir. Le représentant de la France souligne l'intérêt qu'il y a à recruter et à conserver un personnel de qualité et demande également que les avis de vacance de poste soient diffusés suffisamment à l'avance pour permettre le recrutement éventuel d'un plus grand nombre de candidats francophones.
129. Nauru demande qu'on lui précise si la règle des six ans s'applique au personnel dont le mandat est renouvelé.

130. Le Secrétariat souligne que le PROE suit une procédure de recrutement très stricte qui vise à engager le meilleur candidat possible. Les critères retenus ne favoriseront pas le titulaire du poste, mais le Secrétariat fait observer que, comme dans d'autres organisations, la personne qui occupe le poste aura une meilleure connaissance du travail à accomplir. Il indique également que la règle des six ans s'applique et que le titulaire a tout loisir de postuler.

131. La Conférence :

- **prend note** du renouvellement pour trois ans du mandat de M. Clark Peteru au poste de Conseiller juridique ;
- **prend note** du renouvellement pour trois ans du mandat de M. Anthony Talouli au poste de Conseiller en pollution ;
- **prend note** du renouvellement pour trois ans du mandat de Mme Alofa Tuuau au poste de Conseillère financière et administrative ; et
- **prend note** du renouvellement pour trois ans du mandat de M. Stuart Chape au poste de Directeur de la division Biodiversité et gestion écosystémique.

Point 9.1 de l'ordre du jour : Compte rendu de la septième Conférence des Parties à la Convention sur l'interdiction de l'importation des déchets dangereux et radioactifs dans les États insulaires membres du Forum, le contrôle de leurs mouvements transfrontières et leur gestion dans le Pacifique Sud (Convention de Waigani)

132. Les Tonga présentent le compte rendu de la septième Conférence des Parties à la Convention de Waigani, tenue à Majuro (Îles Marshall), avant la Conférence du PROE.

133. La Conférence :

- **prend acte** du compte rendu de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani.

Point 9.2 de l'ordre du jour : Compte rendu de la douzième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)

134. Les Îles Marshall présentent le rapport de la douzième Conférence des Parties à la Convention de Nouméa qui s'est tenue à Majuro (République des Îles Marshall), le 26 septembre.

135. La Conférence :

- **prend acte** du rapport de la douzième Conférence des Parties à la Convention de Nouméa.

Point 10.1 de l'ordre du jour : Division Biodiversité et gestion écosystémique – aperçu des activités pour 2015

136. Le Secrétariat présente un aperçu des activités inscrites au programme de travail de la division Biodiversité et gestion écosystémique pour 2015. Ces activités sont décrites dans le document de travail 10.1.

Point 10.1.1 de l'ordre du jour : Résultats de la neuvième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées

137. Le Secrétariat présente les résultats de la neuvième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, y compris la Déclaration de Laucala (DT 10.1.1/annexe 1), dix activités clés de haut niveau (DT 10.1.1/annexe 2) et l'inauguration des Prix océaniques de la protection de l'environnement (DT 10.1.1/annexe 3).

138. Le représentant du Royaume-Uni indique que l'initiative *Darwin* pourrait être une source de financement du travail du Secrétariat en matière de biodiversité.

139. La Conférence :

- **prend note** des principaux résultats de la neuvième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées ; et
- **approuve** un processus ouvert et transparent, consistant dans le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt de la part des États et Territoires insulaires océaniques membres du PROE qui souhaiteraient accueillir la dixième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées

Point 10.1.2 de l'ordre du jour : Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique 2014-2020

140. Le Secrétariat présente le nouveau Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique 2014-2020, adopté en décembre 2013 à Suva (Fidji) lors de la neuvième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, dont il constitue l'un des principaux résultats. Des exemplaires de ce Cadre ont été distribués aux Membres.

141. La Conférence :

- **approuve** le Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique 2014-2020 ; et
- **encourage** les membres et partenaires à soutenir la mise en œuvre du Cadre.

Point 10.1.3 de l'ordre du jour : le Pacifique se prépare en vue de la 12e CdP de la CDB, de la 11e CMS et de la 12e CdP à la Convention de Ramsar

142. Le Secrétariat rend compte aux Membres des activités relatives à la réunion préparatoire conjointe y compris des projets de plans qu'il a établis pour harmoniser les préparatifs de la 12e CdP de la CDB, de la 11e CMS et de la 12e CdP à la Convention de Ramsar. On trouvera des renseignements détaillés sur ces activités dans le document WP 10.1.3/Att 1.

143. La représentante de la Nouvelle-Zélande remercie le Secrétariat d'avoir convoqué ces ateliers préparatoires, très importants et efficaces.

144. Le représentant des États-Unis demande que le libellé du paragraphe 27 du document WP 10.1.3/Att 1 soit modifié et que « precautionary principle » se lise « precautionary approach ».

145. La Conférence :

- **prend note** des progrès accomplis pour harmoniser et rationaliser les activités relatives aux AME sur la biodiversité dans le Pacifique insulaire ; et
- **approuve** les résultats de la réunion préparatoire conjointe y compris les activités prévues à l'appui des délégations insulaires océaniques et invite les membres qui sont à même de le faire apporter un soutien technique ou financier.

Point 10.1.4 de l'ordre du jour : Conservation des espèces marines menacées et migratrices

146. Le Secrétariat présente le document WP 10.1.4 dans lequel il informe les Membres des initiatives récemment prises en matière de conservation des espèces marines menacées et migratrices visées par le Plan d'action régional sur les espèces marines du PROE.

147. Les représentants de l'Australie et des États-Unis remercient le Secrétariat ainsi que la Commission baleinière internationale de la manifestation parallèle utile et instructive qui a été organisée.

148. L'Australie, les États-Unis, Tonga et la France s'engagent à soutenir l'initiative de l'Année océanique des baleines en 2016.

149. L’Australie, les États-Unis et Tonga se déclarent intéressés par une participation au groupe de travail afin d’élaborer un programme de travail pour l’Année océanienne des baleines.
150. Le représentant des États-Unis rend hommage au PROE pour son implication dans les questions d’océanographie et l’éducation dans ce domaine, et notamment pour ses efforts dans la lutte contre l’acidification des océans et dans l’acquisition de données océaniques. Le représentant a souligné le haut niveau des connaissances spécialisées dont dispose la NOAA et fait en outre état du soutien apporté par les États-Unis au poste du Secrétariat consacré au Système mondial d’observation de l’océan dans les îles du Pacifique (PI-GOOS). Il ajoute que la NOAA a de nombreuses observations de caractère technique à formuler au sujet de la présentation et demande que ces observations soient communiquées au Secrétariat pour révision et pour inclusion dans le compte rendu. Les observations sont jointes en **annexe**.
151. Le représentant de Tonga insiste sur le besoin de faire, en matière de conservation, des efforts qui soient compensés par un avantage économique durable, comme c’est le cas de l’observation des baleines à Tonga.
152. La représentante de la Nouvelle-Calédonie met l’accent sur les diverses activités menées en Nouvelle-Calédonie présentant un intérêt dans le domaine à l’examen dont le recours à l’adaptation écosystémique dans le cadre du plan de gestion du parc de la mer de corail et le classement du premier site RAMSAR . Bien que ne siégeant pas aux conférences des parties, la nouvelle Calédonie est intéressée par les réunions préparatoires régionales afin d’examiner les voies possibles de prise en compte de ses problématiques. La présidente du gouvernement s’est montrée également intéressée par les formations aux négociations dispensées par le PROE aux leaders. Concernant les espèces menacées et migratrices, elle peut partager son expériences sur leur gestion. Elle signale d’ailleurs qu’un groupe de chercheurs et d’ONG développent en ce moment un projet de création d’une autorité liste rouge UICN pour les espèces végétales menacées en Nouvelle Calédonie. La liste rouge est l’outil le plus compréhensible avec une approche globale permettant d’évaluer le statut de conservation d’une espèce. Ce statut est utilisé à la fois pour établir des priorités de conservation, mais également pour les études d’impacts environnementale. La constitution de cette autorité devrait être finalisée fin 2014 avec ce le démarrage des premières évaluations. Une formation sur les listes rouges sera organisée en décembre et pourrait être ouverte aux autres experts du pacifique qui souhaite utiliser les listes rouges. Un document et le contact des organisateurs peut-être transmis. En matière d’espèces envahissantes, la nouvelle Calédonie souhaiterait participer au projet régional qui sera soumis au FEM-6, signale que la stratégie de la Nouvelle-Calédonie en matière d’espèces envahissantes sera adoptée très prochainement et confirme sa participation au PILN.
153. Les Palaos sont favorables à l’élaboration du Plan d’action régional pour les requins.

154. Le représentant du Samoa félicite le PROE des efforts accomplis dans le domaine de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et fait savoir que le Gouvernement samoan a approuvé la décision portant signature du mémorandum d'entente de la CMS sur les requins lors de la Conférence des Parties en Équateur qui se tiendra plus tard cette année.
155. Le représentant de la France dit que son pays appuie les activités du PROE en faveur des espèces menacées et migratrices qui revêt une très grande importance pour elle et indique également que la France soutient les travaux menés dans les territoires océaniques sur les aires marines protégées.
156. La Conférence, s'agissant des quatre espèces marines ciblées,

Les dugongs

- **prend acte** du récent lancement d'un projet mené à l'échelon mondial pour la conservation des dugongs et des herbiers marins par le Fonds pour l'environnement mondial et la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et félicite les Îles Salomon et le Vanuatu pour leur engagement dans ce projet ;
- **approuve** la collaboration du PROE avec la CMS aux fins d'élaboration du volet océanique du programme et prie instamment les bailleurs et autres soutiens de faciliter une participation aussi active de la part des autres états et Territoires Membres du PROE ;

Les tortues

- **prend note** du déclin apparent de l'abondance des populations de tortues marines dans la région du PROE et de la classification des espèces les plus emblématiques comme étant en danger et en danger critique d'extinction ;
- **note** que, selon une publication scientifique récente, les niveaux de prise légalement autorisés de tortues dans les pays membres du PROE sont parmi les plus élevés au monde et pourraient constituer une menace majeure susceptible de mettre fin à la présence des tortues dans certaines zones ;
- **décide** que les Membres qui autorisent encore la prise de tortues devraient fournir au PROE toute estimation fiable et disponible sur le niveau autorisé de ces prises, comme le prévoit l'action 3.4 du Plan d'action du PROE pour les tortues marines, envisager d'interdire ou de réglementer plus strictement les prises de tortue, notamment lors de grands rassemblements qui donnent lieu à la capture de très nombreuses tortues et interdire le ramassage des œufs et la prise de tortues nicheuses comme prévu par l'action 3.5 du Plan d'action du PROE pour les tortues marines.

Les baleines et dauphins

- **prend acte** de la mise en œuvre, par le PROE, de plusieurs initiatives importantes relatives aux baleines notamment l'instauration d'une collaboration avec la Commission baleinière internationale
- **approuve** la proposition consistant à déclarer 2016 Année océanique des baleines ;

- **prie** le PROE de commencer à prévoir la mise en œuvre de l'initiative 2016 Année océanienne des baleines et invite les Membres, d'autres soutiens et collaborateurs potentiels, dont la Commission baleinière internationale et la Convention sur les espèces migratrices, à fournir une assistance technique et financière à la planification et à la mise en œuvre de l'initiative 2016 Année océanienne des baleines ;

Les requins

- **prend note** du déclin significatif de l'abondance de nombreuses espèces de requins dans la région ces dernières années ;
- **se félicite** des progrès réalisés par de nombreux Membres et partenaires du PROE en prenant diverses mesures de conservation des requins dans leurs ZEE respectives ;
- **décide** que le PROE devra élaborer un plan d'action en faveur des requins en collaboration avec d'autres parties compétentes intéressées, dont la CPS et la FFA, et que ce plan sera intégré au prochain cycle de plans d'action régionaux sur les espèces marines (2018 – 2023).

Point 10.2 de l'ordre du jour : Le point sur le changement climatique

157. Le Secrétariat présente un aperçu des principales activités de la division Changement climatique en 2015, telles que présentées dans le document de travail DT.10.2.

Point 10.2.1 de l'ordre du jour : Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) – Programme régional pour le Pacifique

158. Le Secrétariat présente les avancées de la mise en œuvre du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) qui a débuté en novembre 2013, et évoque plus particulièrement le lancement du Mécanisme régional de soutien technique et du Fonds d'intervention rapide associé, en juillet 2014.

159. La France, les Îles Cook, Kiribati, la République des Îles Marshall, le Royaume-Uni, le Samoa et Tuvalu félicitent le Secrétariat des progrès enregistrés.

160. Le représentant de Kiribati exprime sa gratitude au PROE et aux États-Unis d'Amérique pour l'aide apportée à son pays pour le projet Abaiang – Approche insulaire. Il remercie également le PROE de l'assistance fournie au titre d'autres démarches climatiques intégrées et espère que son pays continuera de bénéficier de ce soutien dans le cadre de son plan de mise en œuvre conjointe.

161. Le représentant du Royaume-Uni prend note des préparatifs de la Conférence des Parties *Paris Climat 2015* et félicite le Bureau de la météorologie du Royaume-Uni, le PROE et le Service météorologique néo-zélandais de leurs efforts permanents et du maintien des services météorologiques à la région, notant l'existence d'un projet sur cinq ans d'une valeur annuelle d'environ 250 000 USD.
162. Le représentant des Îles Marshall évoque la récente Conférence de New York sur le changement climatique et fait observer que beaucoup a été fait pour préparer la Conférence des Parties *Paris Climat 2015*. Il invite les Membres à faire le point sur leurs intentions de contribution aux fonds nationaux pour les catastrophes. Le représentant de la Nouvelle-Zélande présente la situation de son pays à cet égard et exprime le souhait d'échanger entre collègues de la région du Pacifique des vues sur le mécanisme des centres nationaux de données
163. Les Îles Cook et Tuvalu se déclarent préoccupés de la clôture des projets PACC et PIGGAREP à la fin de 2015, notant l'utilité des informations que ces initiatives ont fournies à la région, par exemple pour le développement des infrastructures portuaires aux Îles Cook. Ils exhortent les participants à examiner les moyens de poursuivre ces programmes.
164. En réponse à une question des Îles Cook et du Samoa concernant le Fonds d'intervention rapide, le Secrétariat précise que l'allocation de 1,182 million d'USD vise à donner suite aux demandes d'assistance technique liées au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes.
165. Le Secrétariat indique qu'il continuera à rechercher des solutions pour maintenir la dynamique créée par les projets PACC et PIGGAREP. Il encourage également les Membres à faire connaître leurs préoccupations et à rechercher des soutiens auprès des bailleurs de fonds pour appuyer l'action climatique du PROE.
166. Le représentant de la France indique que les pays insulaires océaniques ont fait plusieurs interventions à la récente Conférence de New York sur le climat et rappelle que la France a promis 1 milliard de dollars des États-Unis de contribution au Fonds vert pour le climat.
167. La Conférence :
- **prend note** de l'état d'avancement du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) — Programme régional pour le Pacifique ; et
 - **invite** les Membres à utiliser et promouvoir le Mécanisme régional de soutien technique et le Fonds d'intervention rapide associé, et prend note du montant actuellement disponible de 1,182 million de dollars.

Point 10.2.2 de l'ordre du jour : PIGGAREP ET PIGGAREP PLUS

168. Le Secrétariat fait rapport sur les travaux réalisés au titre des projets PIGGAREP et PIGGAREP Plus sur lesquels de plus amples informations sont fournies dans le document de travail DT.10.2.2.

169. La Conférence :

- **note** l'état d'avancement des activités des projets PIGGAREP et PIGGAREP+ et leur date de clôture ;
- **prend note** du rôle et de la stratégie du Secrétariat en vue de l'atténuation des émissions de GES; et,
- **encourage** les pays participants et les Membres à faire part des succès remportés, à appliquer les enseignements tirés aux futurs projets d'atténuation et à continuer d'intégrer et de maintenir ces activités au-delà de l'achèvement de ces projets.

Point 10.2.3 de l'ordre du jour : Information climatologique et météorologie

170. Le Secrétariat fait rapport sur l'avancement des activités climatologiques et météorologiques tendant à renforcer les capacités des services météorologiques nationaux (SMN) de la région. On trouvera des informations détaillées dans le document WP.10.2.3.

171. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et Nioué soulignent la nécessité de coordonner tous les aspects de ces projets dès leur conception afin d'éviter tout double emploi avec des activités existantes. La représentante de l'Australie rend hommage au Groupe spécial sur les services climatologiques dans les îles du Pacifique (PICS) pour le rôle qu'il joue dans la coordination et l'harmonisation de ces projets. Elle se félicite de l'augmentation notable des financements climatiques, mais se déclare préoccupée par l'incidence sur la capacité de mise en œuvre des organisations régionales et des membres. L'Australie propose de nouvelles recommandations.

172. La Conférence :

- **prend note** de l'avancement du projet FINPAC ;
- **prend note** de l'importante contribution que vont apporter le CSIRO, le Bureau météorologique australien, et d'autres experts intéressés d'Australie et des services météorologiques et hydrologiques nationaux à l'établissement de prévisions climatiques et d'outils associés, tels que les projections climatiques, dans le cadre du projet PACCSAP ;
- **prend note** de l'importante contribution du Projet COSPPac au renforcement des capacités des services climatologiques océaniques et de sa collaboration avec le FINPAC ;
- **relève** qu'il y a lieu d'assurer coordination et harmonisation entre ses projets et les projets météorologiques et climatologiques connexes exécutés dans la région, y compris le Projet océanique de prévision climatique financé par la Corée et la proposition de création envisagée du Centre océanique sur le changement climatique que le Gouvernement japonais envisage de financer ; et
- **prend note** du rôle important joué par le PROE, dans le cadre du Partenariat pour le Bureau météorologique océanique, pour l'harmonisation de ses activités et la réalisation d'un effort coordonné au plan régional visant à répondre aux besoins des Membres du PROE dans le domaine des services météorologiques et climatologiques.

Point 10.2.4 de l'ordre du jour : Stratégie océanienne pour un développement à l'épreuve du climat et des catastrophes naturelles (SRDP)

173. Le Secrétariat fait le point sur le projet de Stratégie océanienne pour un développement à l'épreuve du climat et des catastrophes naturelles (SRDP) et indique qu'un processus participatif dynamique a présidé à son élaboration. La Stratégie vise à améliorer la coordination dans tous les domaines, mais plus particulièrement dans des secteurs transversaux tels que le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe. Fondée sur une démarche stratégique, elle doit être interprétée en parallèle des autres stratégies et politiques régionales sur la météorologie, l'eau et l'énergie. De plus amples informations ainsi qu'une description succincte de la Stratégie sont fournies dans le document de travail DT10.2.4.

174. Tuvalu, le Samoa, la Nouvelle-Calédonie, l'Australie, les Tonga, les États-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande prennent acte du travail considérable qui a abouti à l'élaboration de la Stratégie.

175. Le représentant de Tuvalu demande s'il est possible d'y inclure la question des pertes et des dégâts et, à défaut, propose de donner au Secrétariat un mandat clair lui permettant de travailler sur la question avec les pays insulaires océaniens.

176. Le représentant du Samoa propose une nouvelle recommandation par laquelle le Secrétariat serait prié de jouer un rôle décisif dans la mise en œuvre de la Stratégie.

177. En matière de changement climatique, la Nouvelle-Calédonie se réjouit de bénéficier de la compétence du PROE en matière d'élaboration de stratégie d'adaptation au changement climatique. Elle se réjouit également que ce projet initié par le fond pacifique se prolonge grâce aux fonds de l'union européen du 10eme FED régional dédié au projet INTEDRE et permette d'élargir la collaboration aux 3 autres territoires européens de la région sur 3 ans. Cela permettra aux PTOM du Pacifique de prendre pleinement part aux stratégies régionales en matière de CC et de participer pleinement aux conférences régionales dédiées. Elle remercie le PROE et la CPS de l'avoir intégré au groupes de travail sur la stratégie conjointe changement climatique et gestion des risques de catastrophes qui sera extrêmement utile à la Nouvelle-Calédonie qui s'est vu doté depuis début 2014 de la compétence sécurité civile et qui est en train de définir la structure et la mission de sa direction de la sécurité civile. La Nouvelle-Calédonie ne fait pas partie du protocole de Kyoto mais étudie aujourd'hui les possibilités d'intégrer le dispositif post 2015. Elle souhaite pouvoir travailler en étroite collaboration avec le PROE sur la définition de scénarios d'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans ce futur protocole.

178. L'Australie, les États-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande réitèrent leur appui à l'élaboration de la SRDP, mais sont d'avis qu'elle doit être améliorée. Il convient notamment de définir des indicateurs conformes aux Cadres de Kyoto et de Hyogo, de prévoir un dispositif de mise en œuvre fondé sur les structures existantes, dont l'examen du Plan pour le Pacifique et le Cadre du PIFACC, et de préciser les besoins en ressources à court et à long terme. Le représentant des États-Unis d'Amérique s'inquiète de ce que les observations de la NOAA n'ont pas été incluses dans la dernière mouture du projet.
179. Signalant que la SRDP doit rester stratégiquement ciblée, la représentante de l'Australie invite les Membres du PROE et de la CPS à appuyer la Stratégie et à travailler en collaboration.
180. Le représentant des Tonga note que la SRDP s'inscrit dans le droit fil du plan d'action national conjoint de son pays et décrit le nouveau dispositif institutionnel qui réunit différents ministères associés à l'action climatique. Il se dit favorable au rôle du PROE dans la Stratégie et rappelle que le PROE a l'expérience de la coordination des activités climatiques, ce dont les pays ont tiré profit.
181. Le Secrétariat indique que la SRDP se veut un miroir des Cadres de Kyoto et de Hyogo qu'elle n'a pas vocation à remplacer. Il précise qu'un rapport sur la situation de la SRDP sera présenté au Sommet 2015 des Chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum et que le processus qui a permis l'élaboration de la Stratégie illustre bien la collaboration entre les organisations du CORP. Le Directeur général assure aux participants que la SRDP a pour objet de bâtir sur les éléments existants et non d'en créer de nouveaux.
182. S'agissant des pertes et des dégâts, le Secrétariat précise que la question sera discutée lors des négociations et qu'elle n'a pas encore été finalisée. Le Comité directeur a choisi de ne pas l'inclure dans le texte de la Stratégie tant que le processus de négociations n'aura pas été achevé. Quoi qu'il en soit, cela ne mettrait pas en péril l'assistance et les conseils techniques dispensés par le PROE et la CPS en cas de besoin.
183. La Conférence :
- **prend acte** des éléments du projet de Stratégie océanique pour un développement à l'épreuve du climat et des catastrophes naturelles (SRDP) ;
 - **approuve** dans son principe le projet de SRDP et prie le Comité directeur et le groupe de travail technique associés au processus d'élaboration de la feuille de route d'établir, le cas échéant, une version actualisée du projet répondant aux préoccupations des Membres ;
 - demande au Secrétariat de jouer un rôle actif en appuyant la Stratégie et le Partenariat océanique sur la résilience
 - **demande** que les modalités de l'appui apporté au Partenariat océanique sur la résilience par les organisations du CORP soient discutées au niveau des directeurs du PROE et de la CPS et, si possible, au sein du CORP afin qu'une solution soit trouvée avant la réunion 2015 du Forum des îles du Pacifique.

Point 10.3 de l'ordre du jour : Division Gestion des déchets et lutte contre la pollution -- Aperçu des activités pour 2015

184. Le Secrétariat présente un aperçu des principales activités inscrites au programme de travail pour 2015 et qui visent à améliorer la gestion des déchets solides et dangereux et à lutter contre la pollution marine dans la région. Ces activités sont décrites dans le document de travail 10.3.

185. La Conférence :

- **prend acte** de la description des activités inscrites au programme de travail pour 2015.

Point 10.3.1 de l'ordre du jour : Aperçu des recommandations relatives à une intervention régionale en matière de gestion des déchets médicaux

186. Le Secrétariat fait le point sur les recommandations régionales relatives à l'amélioration de la gestion des déchets médicaux. Le document de travail 10.3.1 contient des précisions à ce sujet.

187. La Conférence :

- **prend note** de l'importance des ressources allouées à l'amélioration de la gestion des déchets médicaux dans la région du Pacifique pour les trois prochaines années, dans le cadre du projet PacWaste, et
 - **prend acte** des recommandations préconisant l'adoption et l'application des meilleures pratiques d'élimination des déchets médicaux dans la région.

Point 10.3.2 de l'ordre du jour : Améliorer la gestion du mercure dans la région

188. Le Secrétariat présente des informations sur les dangers du mercure pour la santé et l'environnement, et indique les mesures prises dans la région pour améliorer sa gestion ; il fournit notamment des précisions sur le traité international à valeur contraignante concernant la gestion du mercure, la Convention de Minamata. Le document de travail 10.3.2 fournit des précisions à ce sujet.

189. La Conférence :

- **prend acte** de l'importance d'une meilleure gestion du mercure dans la région ;
- **prie** le Secrétariat de consacrer un programme régional de gestion écologique du mercure, de ses composés et des déchets qui en contiennent ;
- **encourage** les Membres à envisager d'adhérer à la Convention de Minamata, et
- **encourage** les Membres à mener des initiatives nationales de gestion écologique du mercure, des produits et des déchets qui en contiennent dans le cadre de leurs programmes de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux.

Point 10.3.3 : Synthèse annuelle sur la collecte des données sur la gestion des déchets

190. Le Secrétariat présente un bref rapport annuel sur les programmes régionaux et nationaux de gestion des déchets dans le cadre des efforts déployés pour coordonner les priorités en matière de gestion des déchets et pour mettre en commun des informations sur les renseignements sur les meilleures pratiques suivies dans la région.
191. Les représentants des États-Unis et de la France font observer qu'ils n'ont pas reçu les documents pertinents sur ce point et demandent à pouvoir les consulter en ligne. Le Secrétariat s'engage à faire le nécessaire.
192. La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les Fidji, le Samoa et la France ont fait état de certaines de leurs activités nationales notamment le renforcement des capacités et la formation (Fidji), la réalisation d'une importante étude sur les déchets (Polynésie française), l'interdiction des importations de pneumatiques usagés dans le cadre d'un programme de production d'énergie à partir de déchets (Samoa) et la modification d'une politique de surveillance des déchets en vue de l'interdiction des sacs en plastique (France).
193. Le représentant du Samoa souligne le besoin de recueillir davantage de données sur lesquelles puisse reposer une politique de lutte contre l'importation des déchets dangereux.
194. Concernant la gestion des déchets et la lutte contre la pollution, la Nouvelle-Calédonie propose son appui pour la mise en œuvre de programme de recyclage ,notamment par le biais de l'éco-organisme trecodec qui a une expertise en matière de traitements de déchets et par le biais des acteurs de gestions des déchets médicaux entreprises privés charges de leur élimination et hôpitaux chargés du tri. La Nouvelle-Calédonie participe à l'élaboration des plans nationaux d'intervention en cas de déversement en mer et à la gestion des déchets dans les ports. Elle rappelle que dans le cadre du projet INTEGRE financé par le 10e FED de l'union européenne, les 4 PTOM du pacifique vont pouvoir bénéficier des services du PROE en matière de gestion des déchets.

195. La Conférence :

- **prend note** de la synthèse au niveau régional et national sur les activités de gestion des déchets pour 2013-2014 ;
- **charge** le Secrétariat de poursuivre la collecte annuelle d'informations sur la gestion des déchets ; et
- **encourage** les Membres et les partenaires concernés à participer activement à la collecte annuelle d'informations sur la gestion des déchets et à l'établissement des rapports pertinents.

Point 10.4 de l'ordre du jour : Division Surveillance environnementale et gouvernance — Aperçu des activités pour 2015

197. Le Secrétariat présente un aperçu des principales activités inscrites au programme de travail de la division Surveillance environnementale et gouvernance, qui sont décrites en détail dans le document de travail 10.4.

Point 10.4.1 de l'ordre du jour : Soutien fourni aux Membres sur les questions relatives au FEM

198. Le Secrétariat fait le point sur les services que le PROE fournit à ses Membres, en notant que ce soutien est coordonné et apporté par l'intermédiaire du Conseiller chargé de l'assistance du FEM et du Groupe consultatif pour le FEM. Les questions et les approches proposées pour FEM-6 sont décrites dans le document de travail 10.4.1.

199. Le Secrétariat évoque aussi les possibilités qui s'offrent pour continuer à financer le poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM, actuellement financé jusqu'à la fin de 2015 grâce à une dotation spéciale de l'Australie.

200. Les États-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande, Fidji et l'Australie prennent acte du soutien apporté aux Membres grâce à ce poste. Le représentant des États-Unis d'Amérique se demande toutefois si cette fonction ne pourrait pas être mieux remplie par les conseillers nationaux et régionaux en charge des questions relatives au FEM. Étant donné que le financement de ce poste cessera à la fin de 2015, les États-Unis suggèrent que ce poste pourrait être financé moyennant redevance perçue auprès des organismes d'exécution ou des utilisateurs.

201. La Nouvelle-Zélande, Fidji et l'Australie se prononcent en faveur du maintien de ce poste. La représentante de l'Australie observe que les Membres devront décider des modalités de financement du poste lorsque son pays aura cessé d'y apporter son concours, et réitère la volonté de son pays de participer aux débats.

202. Le représentant de Fidji observe qu'il est urgent de commencer par renforcer les capacités des pays insulaires pour leur permettre de participer au cycle FEM-6

203. Le Secrétariat rappelle que le poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM revêt une importance stratégique et que les commentaires émanant des Membres montrent qu'il convient de le maintenir. Le Conseiller chargé de l'assistance du FEM fournit une aide essentielle aux conseillers nationaux en charge des questions relatives au FEM et aux correspondants nationaux. Cette fonction ne pourrait pas être assumée par des conseillers nationaux ou des correspondants nationaux, qui se concentrent sur les projets dont ils sont chargés. Sans ce poste, le Secrétariat ne serait pas en mesure de répondre aux besoins des pays ni à leurs demandes techniques relatives au FEM.

204. La Conférence :

- **prend acte** des services fournis aux Membres du PROE par le Conseiller chargé de l'assistance du FEM ;
- **évalue** la nécessité de maintenir le poste dans le cadre de FEM-6, et
- **formule** des recommandations sur les modalités de financement du poste à partir de 2016.

Point 10.4.2 de l'ordre du jour : Améliorer la gouvernance environnementale et le développement durable par le renforcement de la planification, de la surveillance et de la notification

205. Le Secrétariat fait le point sur le soutien apporté aux Membres en matière de gouvernance environnementale et de développement durable, l'action de la Division Surveillance environnementale et gouvernance faisant l'objet du document de travail DT10.4.2.

206. Tuvalu et les Îles Cook remercient le Secrétariat du soutien qu'ils ont reçu de la Division Surveillance environnementale et gouvernance, et s'engagent à appuyer la phase 2 du projet UE sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et au projet de renforcement des capacités du FEM, en cours de préparation, étant donné que la bonne gouvernance de l'environnement est importante pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

207. La Conférence :

- **note et approuve** la démarche proposée de renforcement de la gouvernance ;
- **appuie** la mise en œuvre de la deuxième phase du projet ACP sur les AME ; et,
- **renouvelle** son adhésion et son soutien au Projet régional FEM de développement des capacités nationales et régionales de mise en œuvre des AME par le renforcement de la planification, de l'évaluation de l'état de l'environnement, et de la notification dans le Pacifique insulaire.

Point 10.5 de l'ordre du jour : Examen et adoption du programme-budget proposé pour 2015

208. Le Secrétariat présente le programme-budget proposé pour 2015, en observant que le budget est équilibré et s'élève à 20 072 378 dollars É.-U. Il est reproduit dans le document de travail 10.5 et son annexe. Les contributions des Membres représentent 5,3 % du budget total. Les documents précités indiquent la ventilation par pays de l'aide et du soutien apportés.
209. Le représentant de Tokélaou demande au Secrétariat d'intervenir davantage sur le terrain pour aider son pays à satisfaire ses besoins en matière de gestion de l'environnement. Le Secrétariat indique qu'il envisage de rendre une visite conjointe à Tokélaou en 2015.
210. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie prend note de la diminution globale du budget, mais souligne qu'il importe de tenir compte de l'amélioration de la qualité des services. Il fait observer qu'à mesure que les activités inscrites au programme augmentent, les Membres doivent réfléchir aux moyens de soutenir financièrement la prestation de services pour qu'elle reste d'une qualité constante, le budget de base étant insuffisant. La Nouvelle-Calédonie prend acte de l'augmentation du budget des programmes et de la répartition plus équitable des fonds alloués aux programmes des divisions. Elle prend note de la prochaine Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique : des stratégies à l'action, qui se tiendra en octobre 2014 en Guadeloupe. La Nouvelle-Calédonie est membre du comité de pilotage de préparation de cette conférence et espère que les organisations régionales octroieront des fonds aux collectivités territoriales d'outre-mer.
211. L'Australie, les Îles Cook et les États fédérés de Micronésie remercient le Secrétariat et appuient les recommandations.
212. Le représentant des États-Unis d'Amérique note que les contributions sont versées par son pays à titre volontaire, et que, par conséquent, les sommes figurant dans le budget devraient être considérées comme des montants indicatifs.
213. En réponse à une question posée par la représentante de l'Australie, le Secrétariat indique qu'il possède un plan d'entretien pour la maintenance des locaux du siège, mais qu'il est très difficile de trouver des fonds à cet effet. L'Australie note que les dépenses d'équipement budgétées ne sont que de 0,4 %.
214. En réponse à une question posée par le représentant de la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat indique que l'augmentation du budget de la Direction générale s'explique par la création de postes de conseiller en suivi et évaluation et par l'affectation de fonctionnaires sous-régionaux, conformément aux recommandations des Membres formulées lors de la Conférence précédente. Le Secrétariat explique aussi que le budget consacré à la communication et à l'éducation, auparavant financé par des fonds alloués aux programmes, est désormais financé par des fonds de base, vu l'importance que le Secrétariat attache à ces activités.
215. La Conférence :
- **examine et approuve** le budget-programme proposé et le budget pour 2015 qui s'élève à 20 072 378 dollars É.-U.

Point 11.1 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres : Acidification des océans – Le point sur les efforts internationaux de lutte contre l'acidification d'océan

216. Les États-Unis d'Amérique présentent un document visant à informer les membres des efforts engagés dans le monde pour comprendre et surveiller l'acidification croissante des océans, en atténuer les effets et s'y adapter. Cette présentation se veut une introduction aux défis posés par ce phénomène et décrit comment les Membres peuvent participer à l'action menée pour remédier aux difficultés rencontrées. De plus amples informations sont présentées dans le document de travail DT.11.1.
217. Le Secrétariat rappelle le succès qu'a connu l'atelier sur l'acidification des océans organisé dans le cadre de la Conférence des PÉID par les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le PROE et fait savoir que le Secrétariat s'est attelé à la rédaction d'un projet de politique sur cette question.
218. La Nouvelle-Zélande, les Îles Cook, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Calédonie et la France remercient les États-Unis d'Amérique de leur utile présentation, prennent acte des travaux en cours dans le domaine de l'acidification des océans et se disent tout acquis à continuer de participer aux activités sur la question.
219. La Nouvelle-Calédonie et la France font état des travaux engagés par le **PRESICA** (Pôle de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation calédonien) et invitent le Secrétariat à travailler en plus étroite collaboration avec le **PRESICA** pour faire progresser l'action menée dans ce domaine.
220. La Conférence :
- **prend acte** des progrès accomplis par la communauté internationale pour faire mieux connaître les problèmes liés à l'acidification des océans ;
 - **exhorte** le PROE et les pays membres à apporter leur soutien aux réseaux internationaux de surveillance de l'acidification des océans ; et,
 - **encourage** le PROE et les pays membres à étudier les possibilités de donner suite aux recommandations et actions formulées dans le cadre de l'atelier sur l'acidification des océans organisé en parallèle de la Conférence des petits États insulaires en développement, tenue en septembre 2014 au Samoa.

Point 11.2 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres : La biodiversité au-delà de la juridiction nationale

221. La représentante de l'Australie informe les participants des mesures prises par l'ONU en vue de l'élaboration éventuelle d'un nouvel instrument relatif à la gestion de la biodiversité au-delà des zones de juridiction nationale (BJN). Un groupe de travail formé à cet effet se réunira à nouveau du 20 au 23 janvier 2015. Les États sont invités à adresser leurs observations au groupe de travail avant la fin du mois d'octobre 2014 en évaluant les paramètres et la faisabilité d'un tel instrument.
222. La Nouvelle-Zélande, Tuvalu et le Royaume-Uni se félicitent de l'avancement des travaux du groupe de travail du CORP à ce sujet ; ils reconnaissent l'importance de cette question pour le Pacifique et encouragent les Membres à s'engager activement dans ce processus. Tuvalu invite le Secrétariat à organiser un séminaire d'information des Membres du PROE sur cette question.
223. Les États-Unis d'Amérique s'opposent à l'élaboration d'un nouvel instrument international et estiment que les accords existants permettent d'avancer. Le représentant des États-Unis d'Amérique propose que le Secrétariat ne communique que des informations factuelles sur la BJN à ses Membres et note que le Secrétariat ne devrait pas consacrer trop de ressources à cette question.
224. Le Secrétariat informe la Conférence que le document relatif à la BJN, en cours de rédaction, sera débattu lors de la prochaine réunion du groupe de travail du CORP, qui se tiendra le 26 novembre 2014 au PROE. Il réitère son engagement de fournir des informations objectives, factuelles et techniques de grande qualité aux Membres, dans un souci d'efficacité maximale.
225. La Conférence :
- **prend note** des informations données sur les débats concernant la BJN et la marche à suivre, qui se sont instaurés à l'initiative des Nations Unies ;
 - **prend acte** de la rédaction d'un document d'information sur la BJN par le groupe de travail du CORP chargé du secteur marin, et
 - **demande** au Secrétariat de soumettre des informations sur ses travaux relatifs à la BJN, qui seront incorporées dans le document d'information rédigé par le groupe de travail du CORP

Point 11.3 de l'ordre du jour : Sommet Océania 21

226. La Nouvelle-Calédonie présente un rapport sur la deuxième édition de la Conférence Océania 21 qui a été organisée à Nouméa, du 30 juin au 2 juillet 2014, par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec l'appui du gouvernement français. Les débats ont porté sur les océans, le changement climatique et les valeurs culturelles et de nombreux jeunes y ont participé. Le rapport fait l'objet du document de travail DT.11.3/Att 1.

227. Le représentant de la France indique que c'est l'une des formes que prend le soutien de la France à ses Territoires.

228. La Conférence :

- **note** l'exposé sur la deuxième édition de la Conférence Océania 21 ; et,
- **prend acte** du Communiqué de Nouméa.

Point 12.1 de l'ordre du jour : Le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique et l'Alliance pour l'océan Pacifique

229. Le Secrétariat présente un rapport sur les avancées de la mise en œuvre du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique et de l'établissement de l'Alliance pour l'océan Pacifique, pilotés par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique en sa qualité d'hôte du bureau du Commissaire pour l'océan Pacifique. De plus amples informations sur la question sont fournies dans le document de travail DT12.1 et son annexe.

230. Les Membres appuient les recommandations. La représentante de l'Australie précise que son pays finance à hauteur de 3,6 millions de dollars australiens sur trois ans le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique, y compris le détachement d'un agent chargé d'appuyer dans son travail le bureau du Commissaire pour l'océan Pacifique. Elle souligne qu'il faut éviter tout chevauchement avec les travaux déjà engagés par d'autres organisations.

231. Le représentant de Tokélaou indique que son pays, en qualité de président du FFC, appuie les recommandations et préconise une approche qui s'étendrait au-delà du Pacifique. Il note par ailleurs que Tokélaou participe à l'action de la Commission océanique mondiale.

232. Le représentant des Îles Cook déclare que son pays serait intéressé à adhérer à l'Alliance.

233. La Conférence :

- **prend note** des progrès accomplis par le PROE et d'autres institutions dans la mise en œuvre du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique ;
- **prend acte** du lancement de l'Alliance pour l'océan Pacifique à la 3e Conférence internationale des petits États insulaires en développement à Apia (Samoa), du 1er au 4 septembre 2014 ; et,
- **encourage** les Membres du PROE, les observateurs et les principaux partenaires du développement à adhérer à l'Alliance pour l'océan Pacifique, et à contribuer à la tenue du registre des initiatives et des données et informations pertinentes relatives à l'océan, conformément à la Déclaration de Palau intitulée The Ocean : Life and Future.

Point 12.2 de l'ordre du jour : Compte rendu des réunions des directeurs des organisations membres du CORP

234. Le Directeur général fait le bilan des retombées des réunions des directeurs des organisations membres du CORP tenues en 2014, rappelant que ces réunions sont précieuses pour partager des informations et élaborer des modalités de collaboration. Il ajoute que les directeurs des organisations régionales s'attachent à communiquer par voie électronique dans toute la mesure du possible. Des informations complémentaires sont présentées dans le document de travail DT.12.2.

235. La Conférence :

- **prend note** du compte rendu oral présenté par le Directeur général du PROE sur les réunions des directeurs des organisations membres du CORP tenues en 2014.

Point 13 de l'ordre du jour : Déclarations des partenaires et donateurs

236. Plusieurs observateurs ont participé à la 25e Conférence du PROE, notamment des organisations membres du CORP, des organisations non gouvernementales et des associations écologistes. Les observateurs ont fait des exposés portant sur leurs domaines de travail et d'éventuels partenariats avec les Membres et le Secrétariat. La liste des observateurs et leurs exposés sont reproduits en **annexe**.

Point 14 de l'ordre du jour : Questions diverses

Biosécurité

237. Le représentant des Tonga évoque l'adoption de la Déclaration sur la biosécurité en vue de la protection et de la conservation de l'économie agricole (culture, forêts et pêches) des Tonga, qui sous-tend les moyens de subsistance du peuple tongan. Il reconnaît que son pays doit faire connaître et appliquer la Loi de 2009 sur la biosécurité ainsi que le centre d'échange et d'information sur la biosécurité. Les Tonga ont appris qu'une aide financière a été mobilisée au profit de la région Pacifique au titre de FEM-6 par l'entremise du PNUE. En conséquence, le représentant des Tonga appelle les pays membres à reconnaître la biosécurité comme une priorité régionale afin de renforcer les efforts de mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la biosécurité à l'échelon régional et national.

238. La Conférence :

- *note les observations du représentant des Tonga sur la nécessaire priorité qu'il convient d'accorder à l'action régionale en matière de biosécurité.*

Journées bleues

239. Le représentant de la Polynésie française annonce la tenue d'une Conférence intitulée « Journées Bleues » à la fin mai 2015, qui a pour objectifs de promouvoir le développement économique durable grâce à l'écotourisme bleu lié aux espèces marines et à la protection d'espèces emblématiques pour le Pacifique et de favoriser la conservation des espèces dans la région. Le gouvernement de la Polynésie française, les Fonds français pour le Pacifique, le PROE et d'autres bailleurs de fonds collaboreront à l'organisation de cette manifestation.

240. La Conférence :

- **note** l'invitation adressée par la Polynésie française aux pays insulaires océaniques en vue de leur participation à la Conférence « Journées bleues.

Point 16 de l'ordre du jour : date et lieu de la vingt-sixième conférence du PROE

241. La Conférence :

- **décide** que la vingt-sixième conférence du PROE se tiendra à Apia (Samoa) du 21 au 25 septembre 2015.

Point 6.3 de l'ordre du jour : Évaluations du PROE (deuxième évaluation indépendante et évaluation à mi-parcours du plan stratégique)

1. Theresa Manarangi-Trott de l'équipe d'évaluation présente à l'examen des Membres les évaluations indépendantes menées dans le cadre de : i) la deuxième évaluation indépendante du PROE et i) l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique du PROE pour 2011 -2015.
2. Les évaluations ont été pilotées par un Groupe de référence composé de Membres du PROE et conduites en étroite concertation avec les Membres, les partenaires, les donateurs et le personnel du PROE. Les deux rapports et la réponse du Secrétariat ont été diffusés en août 2014 et peuvent être consultés sur le site Web du PROE www.sprep.org.
3. Les Membres prennent note du rapport et relèvent son caractère généralement positif. Il est noté que les coûts de mise en œuvre des recommandations issues des évaluations devront être couverts par les fonds de base et que les Membres devront fournir une orientation mûrement réfléchie sur les prochaines mesures à prendre. Un groupe d'Amis du président est créé pour faire avancer les discussions. Ce groupe se compose de l'Australie, des îles Cook, de Fidji, de la France, de Nioué, de la Nouvelle-Calédonie, des États-Unis, du consultant de l'équipe d'évaluation et de deux représentants du Secrétariat.
4. La représentante de l'Australie, au nom des Amis du président, soumet deux documents qui décrivent les prochaines mesures à prendre pour donner suite aux recommandations de l'équipe d'évaluation.
5. La représentante répond à des demandes d'éclaircissement en faisant observer que l'intention est de réduire au minimum toute incidence financière importante en 2015.
6. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait valoir au sujet du rapport du consultant qu'à l'avenir ce genre de présentation devrait être examiné avant la Conférence du PROE pour éviter qu'il faille créer un dispositif d'Amis du président.
7. La Conférence :
 - **examine** le rapport et les recommandations sur la deuxième évaluation indépendante ;
 - **examine** le rapport et les recommandations sur l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique du PROE pour 2011-2015 ; et
 - **accepte** les recommandations des Amis du président telles qu'énoncées dans les tableaux joints en annexe.